



Madame le recteur, mesdames et messieurs les membres du comité social,

Ce CSA se tient en pleine séquence de mobilisation contre la réforme des retraites, mobilisation qui ne faiblit pas bien au contraire.

Depuis plusieurs mois maintenant, l'ensemble des organisations syndicales de salarié·es sont unies et totalement déterminées contre le recul de l'âge légal de départ à la retraite et pour le retrait de ce projet. Une opposition largement partagée par toutes les forces progressistes, des associations aux partis politiques ainsi que par la majorité de la population, et qui a mené des millions de personnes dans la rue.

Cette opposition franche a permis de remettre au cœur des débats ce que sont les retraites et le choix de société qui en découle et que l'on souhaite : une retraite qui soit un réel temps libéré avec un salaire continué par la mise en œuvre d'un système de protection solidaire entre salarié·es.

La multiplication des provocations du président de la République, ces dernières semaines, cristallise toutes les colères et le sentiment de mépris de la profession, qui s'est exprimée jeudi 23 mars par une nouvelle journée de grève très suivie pour dire non à la réforme des retraites, non au PACTE, et non aux réformes du lycée professionnel et du collège, qui dénatureront davantage nos métiers et nos conditions de travail. Un nouveau temps de mobilisation est d'ores et déjà prévu demain mardi 28 mars et nous appelons tous les collègues à se mettre en grève et à rejoindre les différentes manifestations.

Non, ce n'est pas en étant corvéables à merci sans revalorisation digne de ce nom, que les personnels se sentiront respectés par l'institution.

D'ailleurs, le schéma d'emplois ministériel pour la rentrée 2023, et vos documents préparatoires le confirment, prévoient une nouvelle fois des retraits d'emplois sur le BOP 214 « services ». Et le BOP 141 n'est pas « oublié » puisque chaque année ressemble à la précédente depuis trop longtemps...

D'autres académies ont connaissance de créations d'emplois notamment dans les filières ATSS. Ces mêmes documents préparatoires ne les mentionnent pas et la FSU s'en étonne alors que les opérations du mouvement intra-académique des personnels ont débuté...